



Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Arrêté n°A221010402

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Objet :

ARRETE MUNICIPAL  
PERMANENT PORTANT  
SUR LA REGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT A L'INTERIEUR  
DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de CHAMBLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'entreprise Compagnie des télécoms et réseaux ZI de Galinay 42230 ROCHE LA MOLIÈRE et représenté par Monsieur Pascal DIDIER, déclare pouvoir intervenir à tout moment dans le cadre des marchés suivants :

- Interventions dans les chambres et poteaux télécoms de l'ensemble de la commune dans le but de réaliser les travaux de maintenance, SAV et déployer la fibre optique.

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise Compagnie des Télécoms et réseaux sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au 31/12/2023.

Toutes les mesures devront être prises par l'entreprise Compagnie des télécoms et réseaux, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise Compagnie des télécoms et réseaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Directeur de l'entreprise Compagnie des télécoms et réseaux.
- Service technique de Chambles.

Le 04 octobre 2022  
Le Maire,  
Pierre GIRAUD

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,  
Emilien JOUSSERAND  
ADJOINT

